



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/06

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 42

Date de convocation :

03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS
Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN
Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Jacques LE GOFF		

<u>Absents :</u>	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Stéphanie BANCHAREL absente sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Evelyne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

**Objet : Sollicitation d'une subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire – Extension de la salle de la Gironde**

Rapporteur : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

La Commune nouvelle de Châteaugiron, 10 052 habitants, comptent 2 500 enfants scolarisés et 3 000 adhérents aux associations sportives.

La Commune nouvelle est équipée de 4 salles multisports, 1 dojo, 1 salle pour des activités au sol (gym, yoga), 1 plateau sportif, 3 stades de football.

Ces équipements sont très sollicités pour les besoins des structures scolaires. Il est donc nécessaire de prévoir l'extension de la salle des sports de la Gironde, située place de la Gironde à Châteaugiron.

La salle des sports de la Gironde est composée d'un espace multisports de 1 600m<sup>2</sup> adapté à la pratique du handball, du basket-ball, du volley-ball et du badminton, d'une salle de tennis de table, de 2 vestiaires, d'espaces de convivialité, de sanitaires, de rangements et locaux techniques.

Une étude de programmation a été réalisée par le Cabinet EKIDEN en 2018.

L'extension, d'environ 1000m<sup>2</sup>, accueillera une salle de gymnastique pour les scolaires, une structure artificielle d'escalade de type « bloc » de niveau régional, 4 vestiaires, un hall d'accueil, des sanitaires et des locaux techniques.

La consultation pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été lancée en décembre 2018. Le Cabinet Vincent BOULET ARCHITECTES de Rennes a été retenu en avril 2019.

Les études de maîtrise d'œuvre sont à la phase APD. Les travaux doivent démarrer au début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Plan de financement prévisionnel pour l'extension de la salle de la Gironde à Châteaugiron :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Programmation et AMO	21 725,00	DETR 30% (plafond 400 000 €)	120 000,00
Maîtrise d'œuvre	107 100,00	DSIL	220 000,00
Bureau de contrôle	6 980,00	Région (Enveloppe A)	43 524,00
SPS	3 960,00	<b>Contrat Départemental de Territoire</b>	<b>105 597,00</b>
Etudes de sols	4 230,00	CCPC 20%	310 799,00
Travaux (estimation APD)	1 410 000,00	Autofinancement 48,5%	754 075,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 553 995,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 553 995,00</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- adopte l'opération,
- approuve le plan de financement proposé pour cette opération.
- sollicite une subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire,
- sollicite toute autre aide possible auprès d'autres entités.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/07

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 42

Date de convocation :

03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Danièle BOTTE	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
M. Hervé DIOT	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
M. Michel RENAUDIN	M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Jean-Claude MADIOT	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS
Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN
	M. Jacques LE GOFF		

<u>Absents :</u>	
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	Mme Stéphanie BANCHAREL absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	Mme Evelyne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

**Objet : Aménagement du centre-ville : Demandes d'aides financières ou subventions**

Rapporteur : Madame Marielle DEPORT

Par délibération n°2017/11/06/11 en date du 6 novembre 2017, modifié par délibération n°2019/04/01/08 en date du 1 avril 2019, le Conseil municipal a validé l'opération de réaménagement du centre-ville.

Après la phase d'études et de concertation, la consultation pour les marchés de travaux est en partie terminée. Les Travaux sont programmés à compter de début avril 2020 et devraient s'achever fin 2021.

Des demandes de subventions seront formulées, notamment auprès de la Communauté de communes au titre des fonds de concours libres, de l'Etat, de la Région auprès des Petites Cités de caractère, du Syndicat Départemental d'Energie.

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le 18 FEV 2020

ID : 035-200064483-20200210-2020\_02\_10\_07-DE

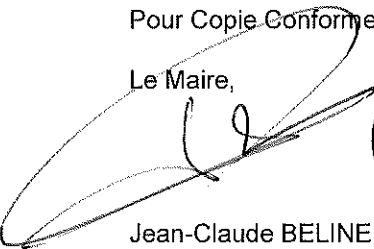
Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,  
Vu la délibération n°2017/11/06/11 en date du 6 novembre 2017 portant création de cette opération,

Après en avoir délibéré à 40 voix Pour et 2 abstentions, le Conseil municipal :

- approuve le calendrier prévisionnel et autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la Communauté de communes, de l'Etat, de la Région via l'association des Petites Cités de caractère, du Syndicat Départemental d'Energie,
- autorise le Maire à solliciter toute autre aide possible auprès d'autres financeurs.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/08

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 42

Date de convocation :  
03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Danièle BOTTE	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
M. Hervé DIOT	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
M. Michel RENAUDIN	M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Jean-Claude MADIOT	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS
Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN
	M. Jacques LE GOFF		

<u>Absents :</u>	
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Marie-Odile BOVIN absente sans pouvoir	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	Mme Stéphanie BANCHAREL absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	Mme Evelyne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

**Objet : Reprise anticipée des résultats du budget « Commune » - exercice 2019**

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Les résultats de clôture de l'exercice 2019 se soldent par :

- un excédent de fonctionnement de **3 474 327,68 €**
- un déficit d'investissement de **773 041,33 €**

Toutefois, les restes à réaliser présentent un déficit de 655 260,00 €, ce qui entraîne un besoin de financement à hauteur de 1 428 301,33 €.

La reprise anticipée des résultats, avant le vote du compte administratif 2019, se présente donc comme suit :

- en déficit d'investissement (D 001) : **773 041,33 €**
- au 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : **1 428 301,33 €**
- en excédent de fonctionnement (R 002) : **2 046 026,35 €**


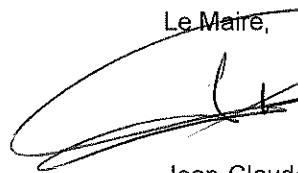
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-5,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu la validation des résultats de clôture de l'exercice 2019 par la trésorerie de Châteaugiron,  
Vu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- accepte de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2019 et de les affecter sur le budget de l'exercice 2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/09

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 42

Date de convocation :  
03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS
Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN
Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Jacques LE GOFF		

<u>Absents :</u>	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Stéphanie BANCHAREL absente sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Evelyne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : Vote des taux des contributions directes - année 2020

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Lors de la création d'une commune nouvelle, le Code Général des Impôts indique que le taux des taxes locales est égal au taux moyen pondéré des communes préexistantes.

Par définition, le taux moyen pondéré résulte du rapport entre :

- d'une part, la somme des produits nets de chaque taxe comprise dans les rôles généraux établis, au titre de l'année de fusion, au profit des communes.
- d'autre part, la somme des bases nettes de ces communes.

Toutefois, compte tenu des écarts importants de taux existants entre les communes, l'article 1638 du Code général des impôts précise qu'une intégration fiscale progressive sur plusieurs années est possible.

Par délibérations n°2017/03/06/3.3 du 6 mars 2017 et n°2017/04/03/20 du 3 avril 2017, en application des dispositifs du Code Général des Impôts, le Conseil municipal a approuvé les taux des taxes locales en précisant qu'un lissage sur 12 ans s'opérera pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour l'année 2020, conformément à la charte de la commune nouvelle, le budget primitif prévoit un maintien des taux d'imposition existants.

En attendant l'envoi de l'état 1259 indiquant les bases prévisionnelles 2020, le produit de la fiscalité directe locale est estimé à 3 822 993€ répartis de la manière suivante :

	Taux	Bases Prévisionnelles 2020	Produit estimé
Taxe d'habitation	17,19%	12186122	2 094 794 €
Taxe foncière bâtie	19,91%	8328997	1 658 303 €
Taxe foncière non bâtie Châteaugiron	42,61%	69326	29 540 €
Taxe foncière non bâtie Ossé	38,10%	60497	23 049 €
Taxe foncière non bâtie Saint-Aubin	44,33%	39039	17 306 €
Total			3 822 993 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général des Impôts,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 janvier 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- maintient les taux des taxes locales votés en 2019 soit :  
Taux de la taxe d'habitation : 17,19%,  
Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,91%,  
Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,38%.
- maintient le lissage sur 12 ans du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, sur le territoire des 3 communes historiques.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE





Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/10

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 35  
Nombre de votants : 40

Date de convocation :  
03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET
Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Jacques LE GOFF

<i>Absents :</i>	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
Mme Marie-Odile BOVIN absente sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir
Mme Claudine DESMET absente sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	M. Georges GUYARD absent sans pouvoir
M. Jean-Claude MADIOT absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Evelyne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

**Objet : Subvention de fonctionnement aux associations**

Rapporteur : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

Comme chaque année, un dossier de demande de subvention a été envoyé aux associations du territoire afin de recenser l'ensemble des besoins. Les dossiers 2020 ont été complétés par les associations demandeuses et examinés par les élus des commissions.

Outre les propositions de subventions faites au forfait, d'autres sont calculées au nombre d'adhérents, ou encore en fonction des projets spécifiques.

D'une manière générale, il est acté une stabilisation des subventions pour l'année 2020.

Ainsi, pour les associations sportives, la subvention est de 33 € par jeune de moins de 18 ans et pour les associations à caractère culturel de 9.87 € par adhérent.

Les commissions ont réaffirmé les principes de financement suivants :

- **Associations locales à caractère social, éducatif ou familial :**

Soutien aux actions des jeunes via le subventionnement notamment des Guides et Scouts de France, Castelkids, Confédération Syndicale des Familles de Ossé ...

Soutien aux activités et animations pour les personnes isolées et pour les aînés (club des aînés...). Reconnaissance de l'engagement au service de la population (anciens combattants, pompiers...).

Soutien à des associations d'envergure nationale avec une antenne ou des actions sur Châteaugiron (Donneurs de sang, ...).

- **Associations sportives et de loisirs :**

Favoriser l'accès et l'éducation aux sports pour les jeunes. Le montant de la subvention est basé sur le nombre de jeunes de moins de 18 ans.

Pour les unions sportives, le montant de l'attribution est complété par un subventionnement au nombre d'adhérents (0,50€/adhérent).

L'USC cyclisme bénéficie d'une aide pour l'organisation de courses notamment en ce qui concerne la sécurisation du parcours.

Les associations non rattachées aux unions sportives sont aidées sur la base de l'étude des dossiers.

- **Associations à caractère culturel et touristique :**

Soutien à diverses associations dont les objectifs sont la découverte et l'apprentissage du dessin, des arts plastiques, de la musique et de différentes cultures locales, nationales et internationales (Bagad Kastell Geron, Ecole Paul Le Flem...).

Animation et organisation d'événements sur la commune : salon Pièces Uniques, expositions photos, échanges internationaux (jumelage)...

- **Associations scolaires :**

Soutien aux sorties pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires de Châteaugiron.

- **Associations d'envergure nationale :**

Subventionnement des associations nationales de lutte contre les maladies, la précarité, ... à hauteur d'une enveloppe individuelle de 45 € pour les associations ayant fait une demande.

Le tableau joint en annexe présente l'ensemble des propositions de subventionnement des associations (Annexe 1.10).

Par ailleurs, chaque année, les prestations en nature (salle, fluide, mise à disposition de personnel...) fournies aux associations sont valorisées pour chaque association. Ces dernières doivent inclure ces aides indirectes dans leur bilan annuel.

**Madame Claudine DESMET, Monsieur Georges GUYARD et Monsieur Jean-Claude MADIOT, en qualité de Présidents d'associations du territoire, ont été invités à quitter la salle du Conseil municipal et à ne pas prendre part au vote.**

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-7,**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,**

**Vu l'avis favorable de la commission Vie scolaire du 25 septembre 2019,**

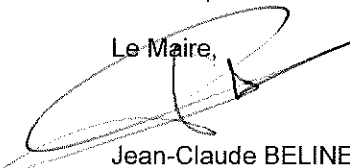
**Vu l'avis favorable de la commission Sport du 27 novembre 2019,**

**Après en avoir délibéré à 38 voix Pour et 2 Contre, le Conseil municipal :**

- **approuve le montant des subventions attribuées à chaque association pour l'année 2020,**
- **valide l'inscription ces subventions au budget primitif 2020.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

  
Jean-Claude BELINE



## Annexe 1 du point 10



## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2020

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le

18 FEV 2020

ID : 035-200064483-20200210-2020\_02\_10\_10-DE

Associations	Objet	Vote 2020
<b>Associations locales à caractère social, éducatif ou familial</b>		
Castelkids	Subvention par adhérent	1 382,00
Guides de France et scouts de France	Subvention par adhérent	928,00
Club de l'Amitié	Fonctionnement- forfait	700,00
Amicale des donneurs de sang	Fonctionnement- forfait	120,00
France ADOT 35	Fonctionnement- forfait	120,00
Amicale des pompiers retraités	Fonctionnement- forfait	1 000,00
Amicale des pompiers retraités ( - 20 ans ) + veuves	Fonctionnement- forfait	150,00
ACPG CATM	Fonctionnement- forfait	160,00
Association des amis de la santé	Fonctionnement- forfait	50,00
AFT Burkina	Actions spécifiques	0,00
CSF Ossé-Subvention accueil de loisirs/Espaces jeunes	Subvention d'équilibre	47 390,00
Club de la Bonne Entente	Fonctionnement- forfait	305,00
La Malle du Pavail	Fonctionnement- forfait	80,00
Club de la Gaieté	Fonctionnement- forfait	430,00
		<b>52 815,00</b>
<b>Associations sportives et de loisirs</b>		
USC Générale	Subvention par jeune	44 484,00
	Subvention par adhérent	1 193,00
	TOTAL	45 677,00
USC Cyclisme - Courses annuelles	Manifestations - forfait	1 380,00
USC Tennis de table	Actions spécifiques	750,00
USC Triathlon	Actions spécifiques	1 088,00
Tennis Club du Bois Orcan	Actions spécifiques	2 000,00
Le Palet Castelgironnais	Actions spécifiques	200,00
Association Energym	Fonctionnement- forfait	500,00
Châteaugiron Communauté Handball Club	Fonctionnement- forfait	400,00
OSA	Subvention par jeune	2 046,00
USO Générale	Subvention par jeune	0,00
	Subvention par adhérent	94,00
	TOTAL	94,00
Ossé Sport Nature	Subvention exceptionnelle	500,00
Association de pêche communale Ossé	Fonctionnement- forfait	200,00
Moto Club de l'Homelais	Fonctionnement- forfait	300,00
GV-Yoga St-Aubin du Pavail	Fonctionnement- forfait	500,00
La boucle du Pavail	Fonctionnement- forfait	300,00
		<b>55 935,00</b>
<b>Associations à caractère culturel et touristique</b>		
Ecole de danse Paul le Flem	Subvention par jeune	2 349,00
La rimandelle	Fonctionnement- forfait	500,00
Bagad Kastell Geron	Manifestations - forfait	300,00
Castel'Art - salon Pièces uniques	Manifestations - convention	2 000,00
Châteaugiron - Puszczkowo	Fonctionnement- forfait	1 100,00
Fil Harmonie	Fonctionnement- forfait	60,00
Milchat'Bos	Manifestations - convention	300,00
La CLE à voyages	Subvention exceptionnelle	180,00
Comité des fêtes Ossé	Actions spécifiques	300,00
La clef des champs	Actions spécifiques	1 500,00
La Saint-Aubinoise	Fonctionnement- forfait	170,00
Pav'Art	Fonctionnement- forfait + subventio	750,00
La Mie du Pavail	Fonctionnement- forfait	500,00
		<b>10 009,00</b>
<b>Associations scolaires</b>		
Elémentaire publique	Subvention par élève	3 714,02
Maternelle publique	Subvention par élève	567,60
APEL Ste Croix Elementaire	Subvention par élève	2 598,22
APEL Ste Croix Maternelle	Subvention par élève	424,60
OGEC Ecole Saint-Pascal Elementaire- Ossé	Subvention par élève	685,42
OGEC Ecole Saint-Pascal Maternelle- Ossé	Subvention par élève	154,00
OGEC Ecole Saint-Jean-Baptiste Elementaire- Saint-Aubin du Pavail	Subvention par élève	438,35
OGEC Ecole Saint-Jean-Baptiste - Saint-Aubin du Pavail	Subvention par élève	83,60
Batiment CFA 22	Subvention par élève	45,00
		<b>8 710,81</b>
<b>Associations à caractère économique et divers</b>		
Castel ' Activ	Fonctionnement- convention	4 000,00
		<b>4 000,00</b>
<b>Associations d'envergure nationale</b>		
Prévention routière 35	Fonctionnement- forfait	45,00
Association française des sclérosés en plaques	Fonctionnement- forfait	45,00
Sos Amitié	Fonctionnement- forfait	45,00
Handicap service 35	Fonctionnement- forfait	45,00
ADMR Bol d'air	Fonctionnement- forfait	90,00
ATD Quart monde	Fonctionnement- forfait	45,00
Lueurs d'espoir	Fonctionnement- forfait	45,00
CIDFF 35	Fonctionnement- forfait	45,00
Association française contre les myopathies - Téléthon	Fonctionnement- forfait	45,00
Rêves de clown	Fonctionnement- forfait	45,00
Association des mutilés de la voix	Fonctionnement- forfait	45,00
Handi'Chiens	Fonctionnement- forfait	45,00
		<b>585,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>132 054,81</b>



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/11

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 39  
Nombre de votants : 44

Date de convocation :  
03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET
Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Jacques LE GOFF

<u>Absents :</u>	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Evelyne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

**Objet : Subvention aux projets pédagogiques des écoles**

Rapporteur : Monsieur Philippe LANGLOIS

Comme cela est évoqué dans la délibération précédente dans le paragraphe « Associations scolaires », la commune apporte chaque année une aide aux projets d'initiative pédagogique (classe de mer, de rivière, théâtre,...) des écoles publiques et privées.

Compte tenu des orientations budgétaires, la commission vie scolaire a proposé le maintien du montant par élève par rapport à celui de 2019 soit :

- 2,20 € pour élève maternel
- 7,97 € pour un élève élémentaire

Par conséquent, les subventions pour les projets pédagogiques des écoles sont les suivantes :

- **Ecole élémentaire la Pince Guerrière**

Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé d'apporter une aide de 7,97 € pour chacun des 466 enfants de l'école soit une enveloppe de **3 714,02 €** pour les projets de l'année.

- **Ecole maternelle Le Centaure**

Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé d'apporter une aide de 2,20 € pour chacun des 258 enfants de l'école soit une enveloppe de **567,60 €** pour les projets de l'année.

- **Ecole élémentaire Sainte-Croix**

Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé d'apporter une aide de 7,97 € pour chacun des 326 enfants de l'école soit une enveloppe de **2 598,22 €** pour les projets de l'année.

- **Ecole maternelle Sainte-Croix**

Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé d'apporter une aide de 2,20 € pour chacun des 193 enfants de l'école soit une enveloppe de **424,60 €** pour les projets de l'année.

- **Ecole élémentaire Saint-Pascal**

Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé d'apporter une aide de 7,97 € pour chacun des 86 enfants de l'école soit une enveloppe de **685,42 €** pour les projets de l'année.

- **Ecole maternelle Saint-Pascal**

Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé d'apporter une aide de 2,20 € pour chacun des 70 enfants de l'école soit une enveloppe de **154,00 €** pour les projets de l'année.

- **Ecole élémentaire Saint Jean-Baptiste**

Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé d'apporter une aide de 7,97 € pour chacun des 55 enfants de l'école soit une enveloppe de **438,35 €** pour les projets de l'année.

- **Ecole maternelle Saint Jean-Baptiste**

Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé d'apporter une aide de 2,20 € pour chacun des 38 enfants de l'école soit une enveloppe de **83,60 €** pour les projets de l'année.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Vie scolaire du 25 septembre 2019,


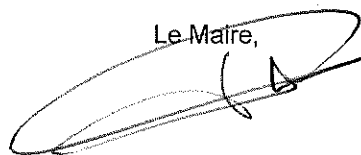
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 janvier 2020,

Après en avoir délibéré à 42 voix Pour et 2 Contre, le Conseil municipal :

- approuve ces subventions allouées aux écoles du territoire pour des projets pédagogiques de l'année scolaire 2019-2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/12

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 40

Nombre de votants : 45

Date de convocation :

03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Marie-Odile BOVIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Claudine DESMET	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Séverine MAYEUX	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTER
M. Georges GUYARD	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
M. Pascal GUISSSET	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Jacques LE GOFF	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ

<i>Absents :</i>	
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

**Objet : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Rapporteur : Madame Isabelle PLANTIN

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale est financé pour partie par une subvention communale.

Ainsi, pour 2020, le CCAS a demandé une subvention de 8 000€ correspondant à diverses actions :

- Subvention pour le repas des personnes âgées	4 000 €
- Subvention pour la mise en œuvre des navettes en faveur des personnes âgées	1 500 €
- Subvention pour le financement de l'épicerie sociale	2 500 €

Cette subvention est en augmentation par rapport à 2019 suite à l'intégration du financement de l'épicerie sociale auparavant pris en charge par la communauté de communes.

Le montant de cette subvention sera imputé sur la ligne budgétaire 657362.

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le **18 FEV. 2020**

ID : 035-200064483-20200210-2020\_02\_10\_12-DE


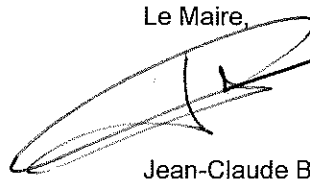
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Après en avoir délibéré à 43 voix Pour et 2 abstentions, le Conseil municipal :

- approuve le montant des subventions à verser au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/13

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 40  
Nombre de votants : 45

Date de convocation :  
03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Jacques LE GOFF			

<i>Absents :</i>	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

**Objet : Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques**

Rapporteur : Monsieur Philippe LANGLOIS

Le coût d'un élève de l'école publique est déterminé à partir de la moyenne des dépenses de fonctionnement des trois derniers exercices rapportée à la moyenne des effectifs des trois dernières années scolaires.

Ainsi, pour l'année 2020, le coût d'un élève :

- de l'école maternelle s'élève à **1 102,14 €** (pour mémoire : 1 113,64 € en 2019)
- de l'école élémentaire s'élève à **381,01 €** (pour mémoire : 369,73 € en 2019)

Lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la commune de résidence, si elle a donné son accord à la scolarisation, doit participer aux charges de fonctionnement de ces élèves. Cette participation est calculée en fonction des dépenses de fonctionnement des écoles à l'exception des dépenses relatives aux activités périscolaires.



A la rentrée de septembre 2019, il a été recensé :

- 13 enfants à l'école maternelle publique,
- 19 élèves à l'école élémentaire publique.

résidant à l'extérieur de Châteaugiron et donnant lieu à une participation financière de leur commune.

La recette attendue à ce titre est de l'ordre de 21 567 €.


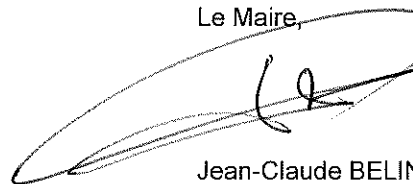
**Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'Education et notamment l'article L.212-8,**

**Après en avoir délibéré à 43 voix Pour et 2 Contre, le Conseil municipal :**

- valide le montant de la participation par élève correspondant au coût élève des communes de résidence pour les élèves résidant à l'extérieur de Châteaugiron
- autorise Monsieur le Maire à ordonner le recouvrement des participations des communes.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/14

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 40  
Nombre de votants : 45

Date de convocation :  
03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Claudine DESMET	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Séverine MAYEUX	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER
M. Georges GUYARD	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
M. Pascal GUISSSET	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Jacques LE GOFF	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ

<u>Absents :</u>	
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Marion BELLiard absente sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Evelynne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

**Objet : Répartition des charges du RASED - année 2020**

Rapporteur : Monsieur Philippe LANGLOIS

Le service du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) est implanté à Châteaugiron et accueille des élèves des communes dont la liste est dressée ci-dessous.

Les dépenses de ce service sont payées sur le budget communal de Châteaugiron et ensuite réparties annuellement entre les dix communes en fonction des effectifs des écoles de chaque commune (effectifs transmis par l'Inspection académique).

Pour l'année 2020, au vu des dépenses 2019 incluant les tests pédagogiques, la contribution des communes sera de 0,574637 € par élève soit :

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le **18 FEV. 2020**

ID : 035-200064483-20200210-2020\_02\_10\_14-DE

COMMUNES	EFFECTIFS	CONTRIBUTION
ACIGNE	492	282,72 €
BRECE	221	126,99 €
CESSON-SEVIGNE	943	541,88 €
CHATEAUGIRON	724	416,04 €
NOYAL-SUR-VILAINE	391	224,68 €
DOMLOUP	332	190,78 €
NOUVOITOU	305	175,26 €
SAINT ARMEL	229	131,59 €
THORIGNE-FOUILLARD	568	326,39 €
VERN SUR SEICHE	583	335,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>4788</b>	<b>2 751,36 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'Education et notamment l'article D.321-9,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le coût de fonctionnement du RASED par élève ainsi que la répartition entre les communes,
- autorise le Maire à ordonner le recouvrement des participations des communes.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE





Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/15

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 40  
Nombre de votants : 45

Date de convocation :  
03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Jacques LE GOFF			

<u>Absents :</u>	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Evelyne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

**Objet : Dotations aux écoles privées**

Rapporteur : Madame Laëtitia MIRALLES

◆ **Dotations de fonctionnement**

Ecoles maternelles privées

La dotation accordée en 2020 est calculée sur la base du coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique maternelle de Châteaugiron (1 102,14 €) appliquée aux seuls élèves domiciliés sur le territoire de la commune nouvelle.

A la rentrée de septembre 2019, le montant des dotations à destination des écoles maternelles privées du territoire de Châteaugiron se présente comme suit :

	Ecole Sainte-Croix	Ecole Saint-Pascal	Ecole Saint-Jean-Baptiste
Nombre d'élèves Castelgironnais	158	63	34
Montant dotation 2020	174 138,12 €	69 434,82 €	37 472,76 €

Ainsi, la dotation pour l'année scolaire 2019-2020 pour les écoles maternelles privées s'élève à **281 045,70€**.

Ecoles élémentaires privées

La dotation accordée en 2020 est calculée sur la base du coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique élémentaire de Châteaugiron (381,01€) appliquée aux seuls élèves domiciliés sur le territoire de la commune nouvelle.

A la rentrée de septembre 2019, le montant des dotations à destination des écoles élémentaires privées du territoire de Châteaugiron se présente comme suit :

	Ecole Sainte-Croix	Ecole Saint-Pascal	Ecole Saint-Jean-Baptiste
Nombre d'élèves Castelgironnais	267	82	55
Montant dotation 2020	101 729,67€	31 242,82€	20 955,55€

Ainsi, la dotation pour l'année scolaire 2019-2020 pour les écoles élémentaires privées s'élève à **153 928,04€**.

✦ **Contribution sociale pour la restauration scolaire des écoles privées**

Ecoles privées Sainte-Croix

Par convention établie en 2009, renouvelée en 2015, 2018 et 2019, la commune accordait à l'école privée Sainte-Croix une subvention à caractère social pour les élèves de Châteaugiron d'un montant annuel de 4 550 €. Il est proposé de renouveler cette contribution sociale à hauteur de 4 550€ pour une année soit en 2020. Ce renouvellement donnera lieu à la signature d'une convention entre les parties. La convention est jointe à la note de synthèse (annexe 1.15).

Ecoles privées Saint-Pascal

Selon la délibération du 5 septembre 2016 du conseil municipal d'Ossé, la participation financière pour les frais de cantine est de 0,20 € par repas servis. Lors de la constitution de la commune nouvelle, le groupe de travail avait validé une diminution progressive de cette participation compte tenu de la mise à disposition de la salle polyvalente. Pour l'année 2020, elle est donc proposée à 0,10 € par repas servis soit un budget estimé à hauteur de 1 700 €.

Ecoles privées Saint-Jean-Baptiste

Par délibération n°2017/03/06/3.9 en date du 6 mars 2017, le conseil municipal a acté une participation financière de 0,10 € par repas servis. Il est proposé de conserver le même montant unitaire pour l'année 2020 soit une aide annuelle estimée à 1 200 €.

De plus, il est proposé au conseil municipal de valider la poursuite de la subvention aux écoles privées Saint-Pascal et Saint-Jean-Baptiste dans le cadre d'une aide au fonctionnement de la restauration scolaire. Cette dernière correspond à la valorisation d'une mise à disposition d'un agent pour une durée d'une heure par jour scolaire soit un budget estimé à 2 300 € par école. L'attribution de cette contribution donnera lieu à la signature d'une convention entre les parties.

La convention est jointe à la note de synthèse (annexes 2.15 et 3.15).

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu le Code de l'Education et notamment les articles L. 442-5 et R. 442-44,**

**Vu les contrats d'association signés entre l'Etat et les écoles privées maternelles et élémentaires Sainte Croix, Saint Pascal et Saint Jean-Baptiste,**

**Vu l'avis favorable de la commission Vie scolaire du 25 septembre 2019,**

**Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 janvier 2020,**

Après en avoir délibéré à 43 voix Pour et 2 Contre, le Conseil municipal :

- approuve l'attribution de ces dotations aux écoles maternelles et élémentaires privées calculées selon le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique,
- approuve les modalités de calcul de la contribution sociale pour la restauration scolaire pour les trois écoles maternelles et élémentaires privées du territoire,
- autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions relatives à l'attribution de ces dotations et contributions.
- autorise Monsieur Le Maire à procéder au versement de ces dotations et des contributions sociales.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE





## CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION SOCIALE A L'ECOLE PRIVEE SAINTE-CROIX

### Entre :

- **La commune de Chateaugiron** représentée par Monsieur le Maire Jean-Claude BELINE, Hôtel de ville, 35410 CHATEAUGIRON, en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°xx du 10 février 2020,

ci-après désignée "**la commune**"

### Et

- **L'École primaire privée sous contrat Sainte-Croix** représentée par le Président de l'OGEC, Monsieur LE SECH Yannick, 3 rue du Prieuré BP 26, 35410 CHATEAUGIRON,

ci-après désignée "**l'école**"

### Préambule

**Considérant** que la commune est dans l'incapacité actuelle d'accueillir au restaurant municipal des élèves de l'école privée Sainte-Croix,

**Il a été convenu :**

### Article 1      **Objectif de la convention**

La commune de Châteaugiron accorde à l'école une subvention à caractère social pour les élèves castelgironnais d'un montant annuel de 4 550 euros pour l'année 2020.

### Article 2      **Modalités de paiement**

La contribution est versée annuellement en une seule fois au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année civile selon les modalités comptables en vigueur.

L'école devra transmettre un relevé d'identité bancaire pour valider le versement.

### Article 3      **Renouvellement**

Le renouvellement de la convention pourra être envisagé en fonction des critères suivants :

- L'évolution du nombre d'élèves des écoles élémentaires et maternelles privées
- La capacité d'accueil du restaurant municipal



Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le **18 FEV. 2020**

ID : 035-200064483-20200210-2020\_02\_10\_15-DE



Fait en deux exemplaires originaux.

A Châteaugiron, le

Le Maire,

Jean-Claude BELINE

A Châteaugiron, le

Le Président de l'OGEC,

Yannick LE SECH

**CONVENTION FINANCIERE  
POUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONTRIBUTION  
SOCIALE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Entre :

- **La commune de Châteaugiron** représentée par Monsieur le Maire Jean-Claude BELINE, Hôtel de ville, 35410 CHATEAUGIRON, en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°xx du 10 février 2020,

ci-après désignée "**la commune**"

Et

- **L'Ecole primaire privée sous contrat Saint-Pascal** représentée par le Président de l'OGEC, 3 Rue de l'Etang, Ossé, 35410 CHATEAUGIRON,

ci-après désignée "**l'école**"

**Préambule**

**Considérant** que l'école privée sous contrat Saint-Pascal propose et organise de manière autonome la restauration des élèves durant la pause méridienne,

**Considérant** que l'article L533-1 du code de l'éducation prévoit que les collectivités territoriales peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement d'enseignement qu'il fréquente,

**Il a été convenu :**

**Article 1      Objectif de la convention**

La commune de Châteaugiron accorde à l'école une contribution à caractère social relative à une aide à la restauration scolaire. Le montant annuel de cette aide correspond à la valorisation d'une mise à disposition d'un agent municipal affecté au service en salle à hauteur d'une heure par jour scolaire. Cette valorisation s'établit en fonction du coût horaire réel de l'agent plafonné à 16€.

**Article 2      Engagements de l'école**

L'école s'engage à affecter intégralement cette contribution sociale au fonctionnement de la restauration scolaire durant la pause méridienne.

**Article 3      Modalités de paiement**

La contribution est versée annuellement en une seule fois au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année civile selon les modalités comptables en vigueur.  
L'école devra transmettre un relevé d'identité bancaire pour valider le versement.

**Article 4      Durée et renouvellement de la contribution**

La convention financière est signée pour l'année scolaire 2019-2020.  
Cette dernière peut être renouvelée sur validation du conseil municipal pour la prochaine année scolaire.  
La reconduction devra faire l'objet d'une nouvelle convention.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Châteaugiron, le

Le Maire,

Jean-Claude BELINE

A Châteaugiron, le

Le Président de l'OGEC,

**CONVENTION FINANCIERE  
POUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONTRIBUTION  
SOCIALE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Entre :

- **La commune de Châteaugiron** représentée par Monsieur le Maire Jean-Claude BELINE, Hôtel de ville, 35410 CHATEAUGIRON, en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°xx du 10 février 2020,

ci-après désignée "**la commune**"

Et

- **L'Ecole primaire privée sous contrat Saint-Jean-Baptiste** représentée par le Président de l'OGEC, 2 Route de Tayée, Saint-Aubin du Pavail, 35410 CHATEAUGIRON,

ci-après désignée "**l'école**"

**Préambule**

**Considérant** que l'école privée sous contrat Saint-Jean- Baptiste propose et organise de manière autonome la restauration des élèves durant la pause méridienne,

**Considérant** que l'article L533-1 du code de l'éducation prévoit que les collectivités territoriales peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement d'enseignement qu'il fréquente,

**Il a été convenu :**

**Article 1      Objectif de la convention**

La commune de Châteaugiron accorde à l'école une contribution à caractère social relative à une aide à la restauration scolaire. Le montant annuel de cette aide correspond à la valorisation d'une mise à disposition d'un agent municipal affecté au service en salle à hauteur d'une heure par jour scolaire. Cette valorisation s'établit en fonction du coût horaire réel de l'agent plafonné à 16€.

**Article 2      Engagements de l'école**

L'école s'engage à affecter intégralement cette contribution sociale au fonctionnement de la restauration scolaire durant la pause méridienne.

**Article 3      Modalités de paiement**

La contribution est versée annuellement en une seule fois au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année civile selon les modalités comptables en vigueur.

L'école devra transmettre un relevé d'identité bancaire pour valider le versement.



**Article 4      Durée et renouvellement de la contribution**

La convention financière est signée pour l'année scolaire 2019-2020.

Cette dernière peut être renouvelée sur validation du conseil municipal pour la prochaine année scolaire.

La reconduction devra faire l'objet d'une nouvelle convention.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Châteaugiron, le

Le Maire,

Jean-Claude BELINE

A Châteaugiron, le

Le Président de l'OGEC,